

Petit Déjeuner Presse

« L'ARS en action » dans le Haut-Rhin

11 décembre 2019

Dossier de presse

Sommaire

Agir sur les déterminants de santé	4
❖ Le Contrat Local de Santé d'Altkirch	4
❖ Le Contrat Local de Santé de Guebwiller	5
❖ Le Contrat Local de Santé de Mulhouse	6
❖ L'antenne de la Maison des adolescents à Altkirch	7
Améliorer le parcours des personnes en situation de handicap	9
❖ Le SESAM' Emploi	9
❖ Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Haut-Rhin	10
Les actions mises en place pour renforcer les soins de proximité	12
❖ Les aides à l'installation de médecins généralistes	12
❖ Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)	12
❖ Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)	14

Contact presse

Laura PHILIS
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Agir sur les déterminants de santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) constitue un des outils privilégiés de mise en œuvre de la politique régionale de santé. Il permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs institutionnels et opérationnels d'un territoire dans le but de partager des objectifs pour la santé de la population et de réduire de manière plus efficace les inégalités sociales et territoriales de santé. Il repose sur une analyse partagée des besoins d'un territoire donné, construite à l'appui de données chiffrées mais aussi d'entretiens avec la population et les acteurs.

Dans une optique de co-construction avec les différents partenaires, de prise en compte des réalités sanitaires et sociales du territoire et d'adaptation du Projet Régional de Santé (PRS) aux enjeux du territoire, l'objectif est de couvrir la totalité de la région de contrats locaux de santé avant l'échéance de mise en œuvre du schéma régional de santé 2018-2023.

Concrètement, il s'agit d'un contrat d'engagement sur plusieurs années. Les partenaires de l'ARS proposent un certain nombre d'actions en santé sur un territoire donné, pour lesquels des financeurs s'engagent. Ce sont surtout des actions de prévention et d'accès aux soins.

❖ Le Contrat Local de Santé d'Altkirch

Dans le cadre de la restructuration de l'offre de soins sur le territoire d'Altkirch, du fait de la transformation de la maternité, la commune souhaite, en lien avec l'ARS, impulser une démarche de CLS et donner un signal positif en matière de santé à la population.

Les travaux de réflexion sur le diagnostic local de santé et sur les fiches actions ont démarré depuis octobre 2019. Deux groupes de travail ont été mis en place, associant des habitants, des acteurs du soin, des structures et différents partenaires locaux pour réfléchir ensemble à l'amélioration de l'accès aux soins et la prévention.

L'accès aux soins :

- Organisation de la permanence des soins ambulatoires (PDSA),
- échange de pratiques/articulation Ville-Hôpital,
- transports sanitaires,
- démographie médicales,
- exercice coordonné/installations, coordination entre professionnels (CPTS par exemple)
- e-santé et télémedecine,
- santé mentale.

La prévention

- soutien à la parentalité,
- santé environnement,
- précarité,
- dépistages des troubles du développement,
- addictions.

Il sera proposé qu'un des axes du CLS soit l'élargissement à la communauté de communes du Sundgau. Ce CLS va permettre à ce territoire de se doter d'une politique concrète en matière de santé.

❖ Le Contrat Local de Santé de Guebwiller

Les axes du futur CLS de la Région de Guebwiller sont :

- L'accès aux soins de premiers recours
- L'accès aux spécialistes et paramédicaux
- La coordination et organisation des soins
- L'accès aux soins pour des publics spécifiques
- La prévention/Promotion de la santé
- L'environnement

Les travaux sur le diagnostic ont été effectués sur la période d'avril à septembre 2019 et les réflexions sur les fiches actions ont démarré dès décembre 2019.

La signature du CLS est prévue pour avril 2020. Son objectif est de :

- **Favoriser l'accès aux soins des habitants**, notamment les plus éloignés du système de santé : mise en place d'un centre de santé par la Mutualité sociale agricole (MSA) à Guebwiller début 2020 ; campagne de communication pour valoriser le territoire et ses atouts ;
- **Développer une politique de prévention et de promotion de la santé** : déployer des actions de dépistage du diabète ; développer un programme de soutien à la parentalité ; s'inscrire dans la démarche « Programme national nutrition santé (PNNS) » ; lutte contre le tabac... ;
- **Améliorer le cadre et les conditions de vie** : sensibiliser les élus et les habitants aux questions de la qualité de l'air intérieur ; réaliser une étude de la qualité de l'air ... ;
- **Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire** : accompagnement de projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (Issenheim, Soultz) ; revoir les modalités de la permanence des soins en lien avec l'hôpital ;
- **Améliorer la coordination des acteurs** : annuaire partagé des ressources du territoire ; instituer des moments de partage entre acteurs notamment sur les parcours complexes.

❖ Le Contrat Local de Santé de Mulhouse



Grâce à l'engagement de la Ville de Mulhouse, le Contrat Local de Santé (2^{ème} génération) a permis le développement d'actions structurantes autour des axes prioritaires suivants :

- Axe 1 : Des habitants acteurs de leur santé
- Axe 2 : Education pour la santé et prévention à tous les âges de la vie
- Axe 3 : Santé mentale, handicap et souffrance psychique
- Axe 4 : Accès aux droits et aux soins de premier recours
- Axe 5 : Un environnement plus favorable à la santé
- Axe 6 : Prise en compte des problématiques de santé sur le territoire

L'avenant permet également le renforcement de nouvelles dynamiques, telles que le Programme de Soutien à la Parentalité lancée en 2019 sur le QPPV Quartier Prioritaire politique de la Ville de Bourtzwiller et la mise place du dispositif Sport Santé Prescri'Mouv à Mulhouse.

❖ L'antenne de la Maison des adolescents à Altkirch



Dans le cadre de son développement au sein du Département du Haut-Rhin, la Maison des Adolescents du Haut-Rhin, basé à Mulhouse, a émis le souhait de créer une troisième antenne à Altkirch, afin de répondre en proximité aux problématiques des adolescents et de leurs familles ainsi que des professionnels qui les accompagnent.

La nouvelle antenne a ouvert ses portes, le 25 septembre dernier, à l'occasion d'une journée particulière et après un travail conséquent de concertation avec tous les partenaires de ce projet, à savoir : la ville d'Altkirch, l'ARS, l'Education nationale, le Conseil Départemental, le GHRMSA, l'UGECAM, l'association Le Cap, la Caf, les communautés de communes Sud Alsace Largue et du Sundgau et la Mission Locale de Sundgau 3 Frontières.

Ce dispositif a pour objectif de :

- Permettre aux jeunes et leurs parents de trouver, dans un même site, des professionnels de différents champs en capacité de leur apporter des réponses à leurs préoccupations somatiques, psychiques, relationnelles, sociales ou éducatives et leur assurer une réponse globale et rapide ;
- Favoriser une première accroche pour assurer la passerelle vers les structures qui assureront un suivi dans la durée ;
- Permettre la restauration et le renforcement de la fonction parentale ;
- Favoriser les échanges entre professionnels des différents champs intervenant auprès des jeunes et/ou de leurs parents pour assurer une cohérence et une complémentarité des interventions.

Cette structure s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans, aux parents, familles et/ou entourage proche et aux professionnels de la santé, du social, de l'éducatif, du judiciaire et de l'animation intervenant auprès de jeunes.

L'antenne est ouverte une journée par semaine, le mercredi sur rendez-vous, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Elle propose:

- Un accueil des jeunes et de leur entourage sur rendez-vous et gratuit (anonymat possible)
- Une évaluation de la situation
- Une orientation, en fonction des attentes et des besoins du jeune, vers les professionnels des différentes structures partenaires au sein même de l'antenne ou vers d'autres lieux si nécessaire
- Un accompagnement du jeune et de l'entourage
- Des échanges réguliers entre les professionnels autour des situations.

Concrètement ?

Chaque jeune (et/ou ses parents) fait l'objet d'un entretien initial d'évaluation globale. Suite à ce premier entretien et en fonction des attentes et des besoins du jeune et de sa famille, une orientation vers l'un des professionnels de l'antenne est proposée. Une orientation vers une structure extérieure pourra également être proposée à l'issue de l'entretien d'accueil.

En septembre et octobre (soit 5 mercredis), 129 rendez-vous ont été fixés, 81 honorés, 70 jeunes vus et 61 parents. En novembre, 85 accompagnements étaient en cours.

L'ARS finance ce dispositif à hauteur de 60 000 euros par an.

Améliorer le parcours des personnes en situation de handicap

❖ Le SESAM' Emploi

Le dispositif SESAM'Emploi (Service d'Evaluation et de Soutien pour l'Accès et le Maintien dans l'Emploi) est porté par l'association Au Fil de la Vie, soutenu par l'ARS. Le dispositif d'accompagnement dans l'emploi pour le territoire du Pays Thur Doller vise à lever les freins pour l'accès et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Il a pour objectif de fluidifier les parcours des personnes handicapées et d'apporter une solution adaptée et individualisée aux demandeurs d'emploi et salariés handicapés en difficulté ainsi qu'aux employeurs et à leurs équipes.

Le dispositif s'articule autour de trois axes :

- Un accompagnement médico-social et un soutien personnalisé de la personne en situation de handicap visant au développement de ses compétences professionnelles et relationnelles pour réussir une insertion sur le marché ordinaire du travail,
- Un accompagnement et un soutien à l'accès à l'emploi,
- Un soutien et un accompagnement de l'employeur afin de faciliter l'intégration professionnelle de la personne handicapée au sein de l'organisation.

Pour cela, la Maison départementale des personnes handicapées oriente la personne vers le dispositif SESAM'Emploi, puis l'association propose en fonction de la situation de la personne :

- L'évaluation de la situation du travailleur handicapé
- La détermination du projet professionnel et l'aide à sa réalisation
- L'assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi en lien avec les entreprises susceptibles de le recruter
- L'accompagnement à la levée des freins périphériques d'accès à l'emploi en lien avec la mobilité des bénéficiaires
- L'accompagnement dans l'emploi afin de sécuriser les parcours professionnels

Le dispositif a démarré le 1^{er} septembre 2019, pour une durée de 2 ans.

8 personnes sont actuellement suivies par ce dispositif dont 2 sortants d'ESAT. A termes, ce dispositif devrait permettre d'accompagner 30 personnes vers l'emploi.

L'ARS le finance à hauteur de 40 000 euros.

❖ Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Haut-Rhin

La santé mentale et la psychiatrie constituent un enjeu de santé majeur : une personne sur cinq sera un jour atteinte d'une maladie psychique. Classés au troisième rang des maladies après les cancers et les pathologies cardiovasculaires, les troubles psychiques et les maladies mentales tiennent une place importante dans la vie d'au moins un quart de la population française.

Construire un parcours de vie sans rupture de manière transversale (social, médico-social, sanitaire) sur le périmètre départementale est un enjeu majeur.

L'objectif est que le patient puisse bénéficier d'une prise en charge fluide et complémentaire, adaptée à chaque fois à son besoin spécifique. La prévention (de la rechute notamment) et la réhabilitation psychosociale sont 2 axes majeurs développés dans ce plan d'actions.

L'objectif de toute prise en charge en santé mentale est de considérer la personne atteinte de troubles psychiques dans sa globalité. Deux aspects fondamentaux sont à articuler :

- une prise en charge sanitaire, dans le cadre de la psychiatrie et de l'hôpital ;
- une prise en charge globale, associant une multitude d'acteurs relevant du secteur social, du secteur médico-social, de l'Education Nationale etc.

C'est pourquoi, afin d'investiguer la notion de parcours en santé mentale, et dans l'objectif de la territorialisation de la politique de santé mentale, l'ARS accompagne les acteurs de terrain dans l'élaboration de ces projets territoriaux de santé mentale (PTSM).

De janvier 2018 à septembre 2019, des groupes de travail à l'ARS ont élaboré et transmis un diagnostic partagé et des pistes de solutions. La signature du Contrat Territorial en Santé Mentale aura lieu au 1^{er} trimestre 2020, engageant tous les acteurs, dont l'ARS et définit l'action assurée par les signataires, leurs missions et engagements, les moyens et les modalités de financement, le suivi et l'évaluation.

La démarche PTSM couvre le périmètre départemental et concerne tous les acteurs parties prenantes aux problématiques de santé mentale (social, médico-social, sanitaire).

Il permettra :

- une meilleure prise en charge pour les troubles de santé mentale de manière fluide et dans tous les domaines (sociale, médicosociale et sanitaire),
- un meilleur relai entre les différentes prises en charges et professionnels,
- d'éviter les prises en charge inadaptée (urgences),
- aux personnes de travailler sur l'estime de soi et sur l'autonomie, dans l'objectif de retrouver une place dans la société.

L'amélioration de la visibilité et de la coordination va permettre aux professionnels d'avoir une meilleure connaissance de l'offre et de mieux pouvoir orienter les patients. Plus globalement, le partage de pratique et de connaissance va permettre aux professionnelles de progresser dans leur pratique et de mieux collaborer ensemble au service du patient.

Un financement de base de 100 000€ par an sera complété par des aides ponctuelles au démarrage pour certaines actions. La Délégation Territoriale du Haut-Rhin a prévu 51 000 € pour 2020 en plus du financement de base.

Les actions mises en place pour renforcer les soins de proximité

La transformation et l'adaptation du système de santé pour répondre aux enjeux démographiques du territoire passent par l'appui aux professionnels de santé et à leurs initiatives pour renforcer le décloisonnement, les coopérations pluridisciplinaires. L'ARS veille à associer et à contractualiser avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ces démarches (professionnels de santé et leurs représentants, Assurance maladie, autres services de l'État, collectivités territoriales, etc.).

❖ Les aides à l'installation de médecins généralistes

Les zones de Dannemarie, St Amarin et Ensisheim ont été identifiées comme Zone d'Intervention Prioritaires en raison de leur faible densité médicale et des perspectives de départ à la retraite d'une partie d'entre eux. Elles ouvrent droit à un cumul d'aides ARS et Assurance maladie pour l'installation de médecins généralistes. Ces aides sont prioritaires pour accompagner toute initiative ou projet et visent à rendre attractif la pratique médicale au travers de la mise en place d'exercice coordonné. Ces actions ne peuvent s'entendre que dans le cadre d'une collaboration entre collectivités et professionnels de santé. L'ARS sera toujours disponible pour accompagner ces dynamiques, en collaboration étroite avec la caisse primaire d'assurance maladie, le conseil départemental, la préfecture et la fédération des maisons de santé.

En plus de ces zones, celles appelées zones d'action complémentaire, couvrent la quasi-totalité du département et permettent aussi l'attribution d'aides à l'installation ARS.

Aussi, une aide à l'installation a été déployée dans le secteur de Dannemarie et une autre est prévue dans le secteur de Saint Louis.

❖ Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) : bilan d'ouverture et actions en cours

Les jeunes médecins expriment le souhait, de plus en plus largement, de passer d'un exercice individuel et isolé, à un travail en équipe pluri-professionnelle dans le cadre d'un projet de santé impliquant tous les professionnels de santé et favorisant la coordination, le travail commun, le partage professionnel et le parcours patient

Les MSP regroupent des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, qui exercent conjointement sans rapport hiérarchique et qui ont un projet de santé commun.

Aujourd'hui, 4 Maisons de Santé Pluridisciplinaires fonctionnent actuellement sur le département :

- Bartenheim
- Mulhouse, Guillaume Tell
- Mulhouse, Bourtzwiller
- Fréland

LES PROJETS MSP EN COURS D'OUVERTURE

La **Maison de santé Pluri professionnelle d'Orbey** a été validée par le comité départemental des soins de proximité. Le projet de santé est signé et la Mairie assure le portage des murs. Les travaux devraient débuter en février 2020, elle sera la 5^{ème}

Parallèlement sont accompagnés et devraient déboucher vers la constitution de MSP :

- **Secteur de Kayzersberg** où le projet de santé est sur le point d'aboutir impliquant les professionnels de santé installés et de nouveaux qui pourront s'installer dans des locaux portés par la commune.
- **Montreux-Vieux** : locaux portés par la commune, accompagnement en cours des professionnels de santé pour la rédaction du projet de santé
- **Thann** : accompagnement des professionnels de santé pour début 2020

Les professionnels de santé et les porteurs sont accompagnés à partir du moment où le projet est globalement mûr sur le plan de la constitution de l'équipe des professionnels de santé et sur le montage immobilier. Une MSP naît de la rencontre entre une dynamique collective des professionnels de santé et un projet immobilier adapté, privé ou public.

Qui plus est, l'ARS est en contact avec de nombreux initiateurs de projets pour accompagner leurs initiatives et les porter à maturité. C'est le cas des secteurs de :

- Atkirch
- Saint Amarin
- Lauw
- Ensisheim
- Merxheim
- Neuf-Brisach
- Heimsbrum
- Seppois le Bas
- Hunningue
- ...

Les avantages pour la population

- Bénéficier d'une structure locale de soins, visible et accessible pour tous, qui permette notamment d'offrir au patient un meilleur suivi, des conseils de prévention et une éducation à sa santé.
- Proposer une permanence de soins et pour les prises en charges non programmées.
- Une équipe pluridisciplinaire qui peut partager aux cours de temps dédiés pour mieux prendre en charge.
- Un maillon essentiel dans l'articulation Ville/Hôpital et la dynamique locale avec les Contrats Locaux de Santé (CLS) notamment.

Les avantages pour les professionnels

- Travailler ensemble pour mieux s'organiser, créer un projet commun.
- Bénéficier de plus de confort et de souplesse en matière de conditions de travail, voire de revenus et mieux concilier sa vie familiale et professionnelle.
- Mettre en commun des moyens (équipements, personnels, locaux), partager des coûts de fonctionnement.
- Accueillir et former les professionnels de demain (maître de stage, MSP Universitaire).

L'ARS soutient les projets de MSP en accompagnant financièrement les professionnels de santé dans l'élaboration de leur projet de santé.

❖ Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Hormis les MSP, l'exercice coordonné revêt d'autres formes telles que les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ce mode d'organisation a été créé pour les professionnels de santé qui veulent mieux travailler ensemble, mieux s'organiser, créer un projet commun sur un territoire et mettre en commun des moyens (équipements, personnels, locaux), partager des coûts de fonctionnement. Le bénéfice attendu est aussi une plus grande fluidité des parcours de santé : concrètement pour le patient « être pris en charge au bon endroit au bon moment ».

• NOMBRE DE CPTS EN PROJET

- CPTS Rhin Brisach, sur le territoire approximativement de la communauté de communes, en cours de constitution en lien avec l'URPS Médecins libéraux
- Thur Doller, sur le territoire du Pays
- Mulhouse agglomération, sur le territoire de M2A

